



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

EPAU GROUPEMENT
D'INTÉRÊT PUBLIC
L'Europe des Projets
Architecturaux et Urbains

Quartiers de demain dans l'objectif

Commande photographique
24 mars au 2 mai 2025





Quartier des Sablons, Le Mans par Emmanuel du Bourg

Les images, omniprésentes dans les sociétés contemporaines, construisent les représentations et les façons dont le monde se raconte, elles jouent souvent un rôle croissant dans le débat public autour des enjeux territoriaux, et dans leur traitement politique et institutionnel. Dans ce contexte, les relations entre images et territoires sont multiples et complexes : si certains territoires peuvent souffrir d'un manque de représentations dans les productions iconographiques, d'autres à l'inverse peuvent connaître des surplus d'images, qui alimentent parfois des représentations erronées ou incomplètes des réalités territoriales.

1 Espace de réflexion et de débats entre les chercheurs, les experts et les décideurs, le GIP Europe des projets architecturaux et urbains (GIP EPAU) porte des programmes nationaux de recherche-action et d'expérimentation dans les champs de l'action territoriale, urbaine ou architecturale. « Orienté territoires », il conduit l'ensemble de ses actions au bénéfice des élus et des acteurs de terrain, en faveur de la transition écologique et au croisement es disciplines et des générations.

2 Cette mission est déployée en collaboration étroite avec la Bibliothèque nationale de France, et la Direction de la communication des ministères en charge de l'Écologie, de l'Urbanisme, et du Logement, la Direction générale du logement, de l'aménagement et de la nature, la Cité de l'architecture et du patrimoine, ainsi qu'en écho direct au déploiement du plan « Culture et Ruralité » déployé par le ministère de la Culture, ainsi que des programmes France Ruralités et *Petites villes de demain* pilotés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Dans la perspective de documenter la France « en train de se faire », de nombreuses démarches de soutien à la création photographique et de déploiement de travaux documentaires ont été déployées par l'État, à travers les travaux pionniers du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, mais aussi, depuis, les travaux de la Datar, des Observatoires photographiques des paysages, ou encore plus récemment de la Radioscopie de la France, qui visait un portrait multifacettes d'un pays en phase avec la crise sanitaire. Dans l'esprit de ces travaux, le *GIP Europe des projets architecturaux et urbains*¹ (GIP EPAU) conduit depuis 2022 une mission documentaire nationale sur les territoires² : par-là, il s'engage pour constituer un fonds inédit de travaux scientifiques, de publications, de reportages photographiques et vidéographiques sur la manière dont les territoires s'engagent dans les transitions.

À destination des acteurs, des élus, de la presse, comme du grand public, et dans la perspective de contribuer à diversifier les images et les représentations des territoires français, ce fonds a pour particularité d'être construit main dans la main avec des chercheurs et en écho aux grands résultats des recherches contemporaines sur les transitions et l'action publique dans les territoires français. À travers des dialogues entre photographes et chercheurs, des collaborations méthodologiques, des productions communes, il vise à alimenter le débat public sur les trajectoires des territoires et sur les enjeux qu'ils rencontrent, autant qu'il documente, au plus près du terrain, les transformations à l'œuvre dans les modes de vie, les paysages, les architectures et les vies quotidiennes du territoire.

Pour soutenir le développement de cette mission, et afin de contribuer à renforcer la production photographique contemporaine dans les territoires cet appel à photographes se construit dans la même perspective de collaboration étroites entre chercheurs et photographes.

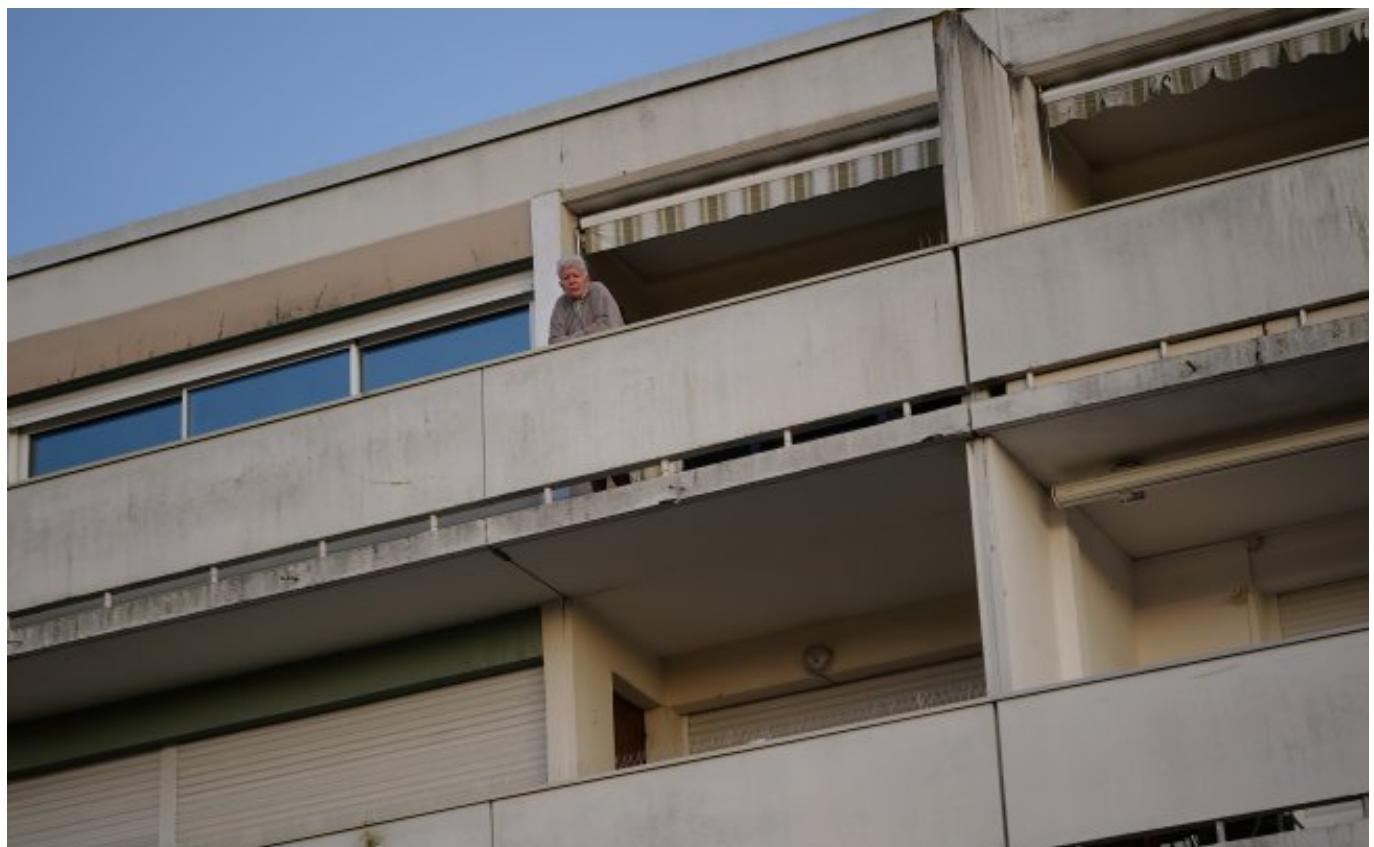


Quartier des Sablons, Le Mans par Emmanuel du Bourg

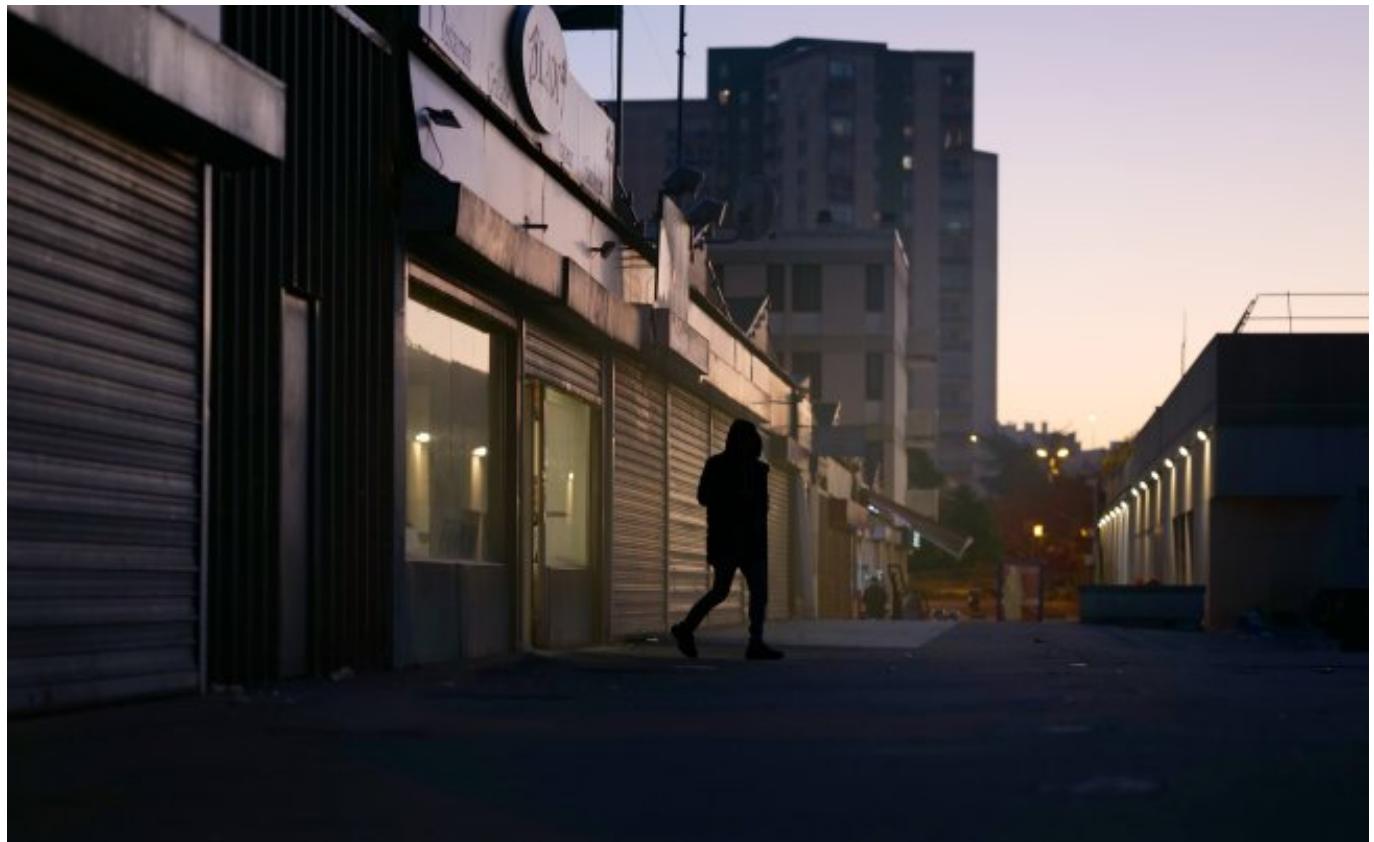




Quartier des Sablons, Le Mans par Emmanuel du Bourg



Quartier des Sablons, Le Mans par Emmanuel du Bourg



Quartier des Sablons, Le Mans par Emmanuel du Bourg

QUARTIERS DE DEMAIN DANS L'OBJECTIF

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) accueillent 5,3 millions d'habitants. De l'Hexagone aux Outre-mer, des banlieues métropolitaines au cœur des petites et moyennes villes, les 1 362 quartiers prioritaires de France métropolitaine prennent des formes urbaines variées : grands ensembles construits après-guerre en périphérie des villes, cités minières ou encore tissus denses des faubourgs et des centres-villes.

Divers par leur histoire, leurs formes, leur qualité de vie, les quartiers prioritaires ont en commun d'accueillir des populations vulnérables (précarité, plus faible accès à l'emploi, surreprésentation des familles monoparentales, forte proportion de ménages issus de l'immigration, éloignement des services publics...). Ils ont aussi des atouts qui leur sont spécifiques : jeunesse, vitalité associative et citoyenne, dynamique entrepreneuriale et universitaire, creusets de nouvelles cultures urbaines... Des quartiers d'accueil, qui connaissent une forte mobilité résidentielle et qui fonctionnent comme des tremplins ; mais aussi des quartiers de « relégation » pour certains ménages, dont les fragilités sociales sont accrues face au changement climatique.

Lancée en novembre 2024 à l'initiative du Président de la République, la consultation internationale d'architecture, d'urbanisme et de paysage Quartiers de demain engage la mobilisation des mondes professionnels de la conception urbaine pour la réhabilitation des quartiers prioritaires. À partir de dix QPV démonstrateurs, la consultation a pour objectifs de réaliser des projets novateurs au service de la qualité d'usage des habitants, de renouveler les modes de faire et de participation citoyenne, et de valoriser l'héritage architectural et paysager des quartiers.

Une commande nourrie par la recherche contemporaine

La campagne photographique « Quartiers de demain dans l'objectif » vise à mieux comprendre les enjeux qui traversent les quartiers populaires, à partir d'une approche sensible, à hauteur d'habitants. Elle permettra d'engager un dialogue entre les mondes de la recherche, de la conception et de la photographie, nourri par un travail sur et avec les habitants des QPV. En effet, en écho au travail des architectes, paysagistes et urbanistes, une démarche documentaire et scientifique est mise en place afin de mieux comprendre les enjeux spécifiques des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les transitions. Un programme de recherche est adossé à la consultation internationale pour capitaliser sur les connaissances, documenter les transformations à l'œuvre dans les territoires et développer des champs nouveaux de connaissance. Dans ce contexte, des rencontres seront organisées entre photographes et chercheurs, afin de croiser les regards et de partager les points de vues.

La campagne photographique « Quartiers de demain dans l'objectif » porte sur les dix quartiers qui feront l'objet de la consultation internationale *Quartiers de demain* :

- **Marseille, quartier du Petit séminaire** : projet de création d'une coulée verte en cœur de quartier ;
- **Sedan, quartier du Lac** : projet de réhabilitation de tours de logement dans un territoire en déprise ;
- **Lodève, Centre-ville** : projet d'aménagement des berges et de réhabilitation d'un ensemble patrimonial dans le cœur d'une petite ville ;
- **Le Mans, quartier des Sablons** : projet de restructuration d'un centre commercial et de l'aménagement de la place centrale du quartier ;
- **Colmar, quartier Europe-Schweitzer** : projet d'aménagement d'un espace public majeur de 5,5 hectares sur un espace vert délaissé ;
- **Caen, quartier Grâce de Dieu** : projet de restructuration d'une barre de logement ;
- **Manosque, quartier Est** : projet de rénovation d'une plaine des sports par l'introduction de nouveaux usages dans un secteur inondable – restauration écologique/renaturation ;
- **Pessac, quartier de Saïge** : projet de réhabilitation de huit tours et des espaces publics ;
- **Corbeil-Essonnes, Les Tarterêts** : projet de création d'un équipement public pluriel intégrant la réhabilitation d'une chaufferie patrimoniale et de ses abords.
- **Coulommiers, Les Templiers** : projet de restructuration d'un équipement éducatif.

La campagne photographique s'adresse à dix photographes qui seront mobilisés chacun sur un des dix quartiers, afin de documenter les enjeux spécifiques auxquels ils sont confrontés, à partir d'une démarche sensible auprès des habitants et des usagers. Dans le cadre du présent appel, il est proposé que les photographes candidats puissent se positionner sur les sites qui retiennent leur préférence.

Les reportages devront être réalisés au cours du premier semestre de l'année 2025. Les reportages seront nourris par des échanges avec des chercheurs spécialistes des enjeux des quartiers populaires. Ces rencontres permettront de nourrir les ambitions du reportage et de faire écho aux questionnements portés dans le champ de la recherche contemporaine.

Les photographes pourront être associés à divers événements locaux organisés dans le cadre de la consultation internationale (séquences de participation des habitants, rencontre avec les équipes de concepteurs, etc.). Les photographes retenus seront invités à déployer une ou plusieurs actions d'éducation artistique et culturelle auprès des habitants des quartiers, en lien avec les acteurs locaux et les institutions culturelles partenaires.

Éléments techniques

La présente consultation vise à sélectionner dix photographes selon les critères définis au présent règlement. Ces derniers seront titulaires chacun d'un contrat conclu avec le GIP EPAU et dotés chacun d'un financement d'un montant de 6000 € TTC (comportant la réalisation du reportage, l'ensemble des frais associés notamment pour les déplacements, et la cession des droits sur les clichés selon les conditions fixées ci-dessous) afin de mener à bien le projet qu'ils doivent présenter à l'occasion du présent appel à candidature.

Dans la perspective de contribuer au débat public ou de mener des actions en faveur de l'éducation artistique et culturelle dans les territoires, les photographes retenus pourront être accompagnés dans le déploiement d'initiatives de co-création ou de diffusion locale de leurs travaux à travers un financement complémentaire.

À l'issue de cette commande, les reportages bénéficieront d'une valorisation multi-canaux :

— **intégration au fonds photographique** du ministère de l'Écologie (photothèque TERRA), et à la bibliothèque numérique de la Bibliothèque Nationale de France, Gallica ;

— **exposition nationale Quartiers de demain** à la Cité de l'architecture et du patrimoine en décembre 2025 (remise de 20 photographies comprenant pour moitié des vues des sites et pour moitié des images incarnées ou des portraits) ;

— **publication dans le catalogue d'exposition** et dans tout autre ouvrage relatif à la Consultation internationale Quartiers de demain ;

— **publications dans la presse**.

Le présent règlement de la consultation organise les conditions dans lesquels les candidats sont invités à présenter leur candidature et offre.

CALENDRIER DU PROJET

Date limite de remise des dossiers de candidature :
2 MAI 2025 À 12H

Annonce des lauréats : Mai 2025

Date d'exécution de la commande :
mai à novembre 2025

Remise des reportages : Fin 2025 (une remise d'une vingtaine de photographies sera à prévoir pour la mi-juin)

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

La commande photographique s'adresse à toute personne physique majeure française (quel que soit son lieu de résidence) ou étrangère résidant en France, évoluant dans le champ de la création photographique relevant du secteur des arts visuels et plastiques.

Les candidats devront avoir un statut de photographe ou d'artiste professionnel. Le parcours professionnel des candidats devra être validé par des expositions ou des publications portées par des lieux ou par des éditeurs professionnels. La liste des pièces justificatives à fournir en fonction du statut est précisée en annexe 1.

Les candidats sont invités à proposer **un projet photographique (une à deux pages) répondant au thème de l'appel à candidatures**, positionnés sur un ou plusieurs sites accompagnés par le programme *Quartiers de demain* ainsi que qu'un **portfolio** des travaux qu'ils souhaitent porter à la connaissance du jury en lien avec l'appel à candidatures.

Si les candidats sont invités s'ils le souhaitent à faire part dans leur candidature de leurs sujets de prédilection, l'attribution des terrains et sujets aux photographes sélectionnés sera opérée par le GIP EPAU, en relation directe avec les photographes.

Les projets sont sélectionnés sur la qualité du parcours de l'auteur, la pertinence de la proposition en réponse à la commande et de la dimension sensible de leur projet.

CESSION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Dans ce cadre de cette commande, en application de l'article L. 122-7 du Code de la Propriété Intellectuelle, les photographes retenus céderont au GIP EPAU ou à des tiers partenaires, à titre non exclusif et pour des exploitations non commerciales, les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation des photographies (notamment en vue de l'exposition à la Cité de l'Architecture et de son itinérance, de l'édition d'un ouvrage), pour le monde entier et pour la totalité de la durée de protection légale des droits d'auteur actuelle ou telle qu'elle pourra être modifiée par les législations ultérieures ou conventions internationales, à des fins de conservation pérenne par le GIP EPAU et de communication au public.

DOSSIER À DÉPOSER

La candidature doit comprendre :

- **un curriculum vitae** ou une biographie ;
- **un portfolio** présentant le travail déjà réalisé (20 pages A4 couleur et/ou noir & blanc maximum) ;
- **une note d'intention** / projet rédigée en français (une à deux pages) ;
- **une copie de la carte d'identité**, et de la carte vitale ;
- **un RIB** ;
- **pièces justificatives** relatives au statut du candidat (annexe 1).

L'ensemble du dossier est à adresser à :
commande.photographique@developpement-durable.gouv.fr

Préciser dans l'objet du mail :
« Candidature – NOM – Quartiers de demain »
Copie :

Pacôme Bertrand, responsable de la mission photographique
pacome.bertrand@developpement-durable.gouv.fr



Quartier des Sablons, Le Mans par Emmanuel du Bourg

ANNEXE 1

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR EN FONCTION DU STATUT

Personne physique majeure exerçant comme photographe professionnel

L'identité

(ressortissant français ou ressortissant de l'UE)

- Photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
- Un relevé d'identité bancaire comportant le code IBAN
- Numéro de sécurité sociale

La résidence en France

(Au moins un document parmi les suivants)

- Quittance de loyer
- Justificatif de taxe d'habitation
- Avis d'imposition ou certificat de non-imposition
- Facture d'électricité ou de gaz

Autre

- L'attestation de dispense de précompte de charges sociales en vigueur délivrée par l'URSSAF (ou formulaire S2062) pour les personnes relevant du statut des artistes-auteurs

Personne physique majeure diplômée d'une école de photographie ou d'art (section photographie) depuis 2018 en FRANCE

L'identité

(si de nationalité française ou ressortissant de l'UE)

- Photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
- Un relevé d'identité bancaire comportant le code IBAN

La résidence en France

(au moins un document parmi les suivants)

- Quittance de loyer
- Justificatif de taxe d'habitation
- Avis d'imposition ou certificat de non-imposition
- Facture d'électricité ou de gaz

Diplômé en France

- La copie du diplôme obtenu en France d'une école de photographie ou d'art (section photographie)
- Une lettre de motivation détaillant l'aspiration du jeune diplômé à développer un travail au long cours (1 page A4 maximum)



EPAU GROUPEMENT
D'INTÉRÊT PUBLIC
L'Europe des Projets Architecturaux et Urbains

*Liberté
Égalité
Fraternité*

GIP Europe des projets architecturaux et urbains

Tour Séquoia, 1 place Carpeaux

92055 La Défense cedex

Tél : 33 (0)1 40 81 93 27

CONTACTS

Pacôme Bertrand, responsable de la mission photographique, GIP Europe des projets architecturaux et urbains

pacome.bertrand@developpement-durable.gouv.fr

Jean-Baptiste Marie, directeur général, GIP Europe des projets architecturaux et urbains

jean-baptiste.marie@developpement-durable.gouv.fr

Julien Moulard, directeur général adjoint, GIP Europe des projets architecturaux et urbains

julien.moulard@developpement-durable.gouv.fr

Fruit d'un dialogue interministériel, la consultation internationale Quartiers de demain est portée par le ministère de la Culture, le ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, le ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, le ministère chargé du Logement et le ministère chargé de la Ville.

Le groupement d'intérêt public EPAU réunit ces partenaires ainsi que la Cite de l'architecture et du patrimoine et assure la conduite du projet .

La mission photographique « Quartiers de demain dans l'objectif » s'insère dans le cadre du programme Quartiers de demain, en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France



CONSULTATION
INTERNATIONALE
QUARTIERS
DE DEMAIN

BnF Bibliothèque
nationale de France

CITE
ARCHITECTURE & PATRIMOINE